



14ème législature

Question N° : 61174	De M. Lionel Tardy (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Numérique		Ministère attributaire > Numérique
Rubrique >industrie	Tête d'analyse >télécommunications	Analyse > agence française du numérique. mise en place. calendrier.
Question publiée au JO le : 22/07/2014 Réponse publiée au JO le : 16/12/2014 page : 10559 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 28/10/2014		

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, chargée du numérique, sur la création d'une Agence française du numérique. Il souhaite connaître les modalités et le calendrier de mise en place d'une telle agence.

Texte de la réponse

Lors du lancement du plan « France Très Haut Débit », le président de la République a annoncé la création d'une structure assurant le suivi, l'animation et la mise en oeuvre de ce plan. Sur ce fondement, il a été décidé la création d'une Agence du numérique qui prendra la forme d'un service à compétence nationale rattaché à la direction générale des entreprises et organisé autour de trois pôles, agissant en cohérence : - la mise en oeuvre du plan « France Très Haut Débit », avec la reprise et l'amplification des actions de la « Mission très haut débit » ; - la coordination du programme French Tech ; - le déploiement d'usages de proximité à l'intention des citoyens dans les territoires, construit autour des forces de l'actuelle délégation aux usages de l'Internet (DUI). L'Agence du numérique sera créée au début de l'année 2015.